

(1)

(N° 122.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1883.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration et la situation matérielle de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations au 31 décembre 1882.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement pour l'année 1882, qui ont été mis successivement à la disposition de la caisse, s'élèvent à fr. 4,894,177-40; cette somme se répartit entre les dettes amortissables de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dettes à 3 p o/o.	516,201,400 »	773,748 »	465,126 »	938,844 »
— à 4 p o/o, 1 ^{re} série.	725,106,7 2 22	3,539,883 90	78,652 »	3,618,535 90
— — 2 ^d e —	134,719,000 »	336,797 50	»	336,797 50
Totaux.	1,376,027,182 22	4,650,399 40	243,778 »	4,894,177 40

Le capital de la dette à 4 p. % (1^{re} série), qui s'élevait au 1^{er} janvier 1882, à fr. 707,296,682 22 s'est augmenté, en 1882, du montant des titres délivrés en paiement du prix de construction des lignes ci-après :

Chemins de fer dans le Luxembourg (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873) fr. 2,973,600 »

Chemins de fer énumérés dans la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877 14,704,900 »

Embranchement de Battice à Aubel (loi du 3 et arrêté royal du 10 juin 1878). 131,600 »

17,810,100 »

Au 31 décembre 1882, la dette à 4 p. % (1^{re} série) atteignait donc, en capital nominal. fr. 725,106,782 22

Le capital de la dette à 4 p. %, 2^e série, n'a pas varié, il est de 134,719,000 francs. La dotation affectée à son amortissement a pris cours le 1^{er} février 1882.

La caisse a reçu de ce chef, au 1^{er} août suivant, le semestre échu à cette date, soit fr. 336,797-50.

En ce qui concerne la dette à 3 p. %, la situation se présente comme il suit : le Gouvernement, autorisé par diverses lois à contracter un emprunt effectif de fr. 209,013,124-63, a négocié le 29 juin 1882, en vertu de l'arrêté royal du même jour, une partie de cet emprunt, soit un capital de 133,000,000 de francs en dette à 3 p. %.

Le capital de la dette à 3 p. %, qui était au 1^{er} janvier 1882, de fr. 386,859,000 » s'est augmenté des titres du nouvel emprunt qui ont été délivrés en 1882, soit 129,342,400 »

Au 31 décembre 1882, il s'élevait donc, en capital nominal à fr. 516,201,400 »

Le complément des 133 millions de francs, soit 3,637,600 francs sera délivré en 1883.

Les conditions établies pour l'amortissement de la dette à 3 p. %, de 1873, sont applicables au nouvel emprunt, qui y a été rattaché. La dotation de fr. 0-20 p. %, sur le capital nominal de 133 millions de francs prendra cours le 1^{er} mai 1883; elle sera mise à la disposition de la caisse le 1^{er} novembre suivant.

Emploi des fonds.

La caisse a eu à sa disposition en 1882 :

1° Les fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1881	fr. 2,087,522 »
2° Les fonds de l'année 1882	4,894,177 40
Ensemble	fr. 6,981,499 40.

Sur ce montant, elle a prélevé, pour acquérir un capital de 1,121,900 francs en titres 3 p. %, une somme de fr. 955,280 28

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement de la dette à 4 p. %, qui n'ont pu recevoir leur destination, à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair 5,572,158 91

4,527,439 19

Le surplus, soit. fr. 2,454,060 21

reste disponible et sera rattaché au compte de 1885.

Situation des emprunts et dettes.

Au 31 décembre 1882, il restait à amortir sur le capital de la dette dotée d'un amortissement. fr. 1,568,069,482 22

Savoir :

Dette à 3 p. %	fr. 510,210,000 »
— 4 p. % 1 ^{re} série	725,140,482 22
— — 2 ^{me} série	154,719,000 »
Ensemble.	fr. 1,568,069,482 22

Taux des rachats.

Le cours du 3 p. % a subi de grandes fluctuations en 1882 : les rachats se sont opérés au commencement de l'année au taux de 86.25 et plus tard à 82.65.

Les situations semestrielles publiées aux *Moniteurs* des 30 juillet 1882 et 14 février 1883, donnent des renseignements précis à cet égard ; ils indiquent, date par date, les capitaux rachetés et le taux des rachats.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

L'importance sans cesse croissante des divers services dont la gestion est confiée à la caisse des dépôts et consignations, loin de se ralentir, s'est encore accentuée en 1882. Le montant des dépôts en numéraire et en fonds publics qui, au 31 décembre 1881, était de 179,707,000 francs seulement, est actuellement de 223,061,000 francs.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse à diverses époques ; il indique la part de chaque branche de service dans l'accroissement total qui est de 43 millions de francs environ.

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'en- trepreneurs, d'agen- ces et d'agents commerciaux (en nu- méraire).	cautionnements ver- sés en fonds pu- blics (valeur no- minale).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplacants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémunéra- tion des miliciens intéressés compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de retraite (valeur nomi- nale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	»	»	2,905	»	»	»	»	»	12,513
1855	10,477	763	4,615	4,746	»	»	»	»	»	20,601
1860	12,647	1,039	5,510	7,172	»	»	»	»	»	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	»	»	»	»	»	36,872
1870	15,700	1,405	14,463	11,197	305	»	»	6,126	»	46,196
1875	20,988	2,015	13,467	21,377	2,031	14,362	3,393	26,796	»	101,429
1880	28,916	3,984	17,732	32,456	1,534	3,271	476	64,227	2,356	154,352
1881	30,697	5,939	16,212	35,474	1,173	1,126	461	87,220	1,705	179,707
1882	31,755	6,326	18,589	39,940	747	1,484	484	123,215	1,151	223,061

Voici le mouvement propre à chaque catégorie :

Cautionnement de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Le solde des sommes déposées au 31 décembre 1881
était de fr. 30,597,061 31

Les mandats en circulation s'élevaient, à la même
époque, à 100,069 01

Fr. 30,697,130 32

Les versements reçus en 1882 ont été de 4,450,545 »

Fr. 35,147,675 32

Les mandats acquittés en 1882, de 3,392,512 55

Le solde au 31 décembre 1882 est donc de fr. 31,755,162 77

y compris une somme de fr. 915,173-11 qui sera inscrite ultérieurement.

2° En fonds publics, fournis par les contribuables.

Solde au 31 décembre 1881	fr.	2,267,800 »
Dépôts nouveaux		837,500 »
	Fr.	3,105,300 »
Restitutions	fr.	858,000 »
Solde au 31 décembre 1882	fr.	<u>2,247,300 »</u>

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr.	50,000 »
— 3 p. %		427,100 »
— 4 p. %		1,720,200 »
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. %		50,000 »
Total	fr.	<u>2,247,300 »</u>

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.**1° En numéraire.**

	Dépôts préalables	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1881	fr. 451,621 44	5,959,027 19	6,390,648 63
Versements de 1882	6,043,232 80	5,230,582 01	9,273,814 81
Totaux	fr. 6,494,854 24	9,169,609 20	15,664,463 44
Mandats de remboursement acquittés	6,032,969 81	3,505,362 03	9,538,331 84
Solde au 31 décembre 1882.	fr. 461,884 43	5,864,247 17	6,326,131 60

2° En fonds publics.

Les titres en dépôt, à la même date, s'élevaient en capital nominal à. fr. 16,341,900 »

Savoir :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr.	74,400 »
— 3 —		4,107,200 »
— 4 —		7,313,500 »
— 4 1/2 p. %		18,300 »
Titres de la caisse d'annuités à 3 p. %		127,000 »
— — 4 —		1,029,000 »
— — 4 1/2 p. %		3,481,700 »
Obligations du Crédit communal à 4 1/2 p. %		190,800 »
Totaux.	fr.	<u>16,341,900 »</u>

Consignations.

Le solde au 31 décembre 1881 était de fr. 33,474,309 43

Les versements nouveaux ont été de 25,143,636 58

Fr. 60,617,946 03

Et les remboursements de 20,678,609 06

Le solde au 31 décembre 1882 est donc de fr. 39,939,336 97

Les opérations de l'année se répartissent, par catégories de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des dépôts et consignations.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1881.	CAPITAUX déposés EN 1882.	CAPITAUX remboursés EN 1882.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1882.
				des DÉPÔTS effectués en 1882, sur les remboursements	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1882	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas . . .	7,546 93	»	»	»	»	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	81,493 34	»	3,739 42	»	3,739 42	77,755 92
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.) . . .	79,902 49	25,420 »	9,179 »	16,241 »	»	96,233 49
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.) . .	334,115 31	43,740 54	2,983 96	40,736 58	»	395,171 89
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	3,609,365 43	12,131,930 48	11,517,934 34	613,996 14	»	4,223,361 57
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens.	73,089 01	9,000 »	5,000 »	4,000 »	»	79,089 04
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	458,373 22	112,543 01	283,081 13	»	170,539 12	317,834 10
8. Sommes appartenant à des absents	566,814 63	59,206 32	64,212 39	»	5,006 07	561,808 56
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	16,266,860 65	3,765,091 90	1,786,119 07	1,978,972 83	»	18,245,833 68
10. Fonds de faillite. (Loi du 18 avril 1851.) . .	6,598,827 25	4,315,793 21	3,555,801 69	789,994 52	»	7,388,821 77
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	19,263 85	609 64	338 »	271 64	»	19,535 49
12. Dépôts de toute autre nature	7,328,265 11	4,650,236 48	3,450,217 06	1,200,079 42	»	8,526,344 53
TOTAUX.	35,474,309 45	25,143,636 58	20,678,609 06	4,644,312 13	179,284 61	39,939,336 97
EXCÉDENT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS. . .				4,465,027 52		

Cautionnements de remplaçants.

La liquidation des cautionnements fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, qui a été abrogée par celle du 17 septembre 1875, se poursuit régulièrement.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1^o Principal.

Solde au 31 décembre 1881	fr.	886,343 47
Cautionnements reversés en 1882.		1,895 50
	Fr.	888,238 97
Mandats délivrés en 1882, au profit des remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.		521,502 58
Capital restant inscrit au 31 décembre 1882	fr.	<u>566,936 59</u>

2^o Intérêts.

Solde au 31 décembre 1881	fr.	265,562 05
Intérêts portés au compte des remplaçants en 1882		45,555 77
	Fr.	310,897 82
Intérêts mandatés		150,598 72
Solde à nouveau	fr.	<u>180,299 10</u>
Total général.	fr.	<u>747,255 69</u>

CAISSES DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

Cinq subventions de 2 millions de francs chacune ont été versées à la caisse des dépôts et consignations, par application de la loi du 3 juin 1870, pour la constitution d'un même nombre de fonds spéciaux en vue de rémunérer les miliciens des classes de 1871 à 1875.

Au 31 décembre 1882, la situation de chacun de ces fonds se présentait comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS		FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1882.
		VERSÉS à la CAISSE D'ÉPARGNE au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate.	ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
1871	2,692,151 38	1,705,939 96	615,000 »	371,191 42
1872	2,600,075 43	1,720,226 76	630,000 »	249,848,67
1873	2,432,693 98	1,724,528 58	284,000 »	424,165 40
1874	2,463,763 18	1,854,063 41	471,000 »	438,699 77
1875	2,074,222 22	»	2,074,222 22	»
TOTAL . . . fr.				1,483,905 26

Les miliciens ayant opté pour la rémunération immédiate ont reçu un livret de la Caisse d'épargne, conformément à l'article 10 de la loi du 5 avril 1875.

Ceux qui ont opté pour la rémunération différée recevront un livret de la Caisse de retraite, portant constitution d'une rente à leur profit pour en jouir à l'âge de 55 ans.

La liquidation des divers fonds de rémunération approche de son terme; elle sera accomplie vers la fin de l'année 1883.

VILLE DE SPA

Peu de temps après la suppression des jeux, un subside de 890,000 francs destiné au paiement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale fut alloué à la ville de Spa.

La caisse des dépôts et consignations a été chargée du placement de ce subside, en attendant qu'il reçoive sa destination spéciale.

Au 31 décembre 1881, elle était encore dépositaire, de ce chef, de titres à 4 1/2 p. % de la caisse d'annuités s'élevant à un capital nominal de fr. 160,900 »

Ce dépôt s'est accru, en 1882, du montant des titres de même nature achetés au moyen des intérêts encaissés pendant l'année, soit de fr. 7,000 »

Fr. 167,900 »

Report . . . fr.	167,900 »
D'autre part, il s'est réduit à concurrence du capital nominal des titres qui ont été réalisés, à l'effet de permettre à la ville de Spa de pourvoir au paiement de travaux, soit . . fr.	14,000 »
Au 31 décembre 1882, la caisse restait donc dépositaire d'un capital nominal de fr.	<u>181,900 »</u>

Avances pour construction de maisons d'école.

La caisse des dépôts et consignations est chargée du recouvrement des avances faites par le Gouvernement aux provinces et aux communes, pour construction et ameublement de maisons d'école.

Au 31 décembre 1882, elle avait reçu, de ce chef, une somme de fr. 4,887,686-38 qui a été intégralement reversée au Trésor, savoir :

1° Pour couvrir le crédit alloué par la loi du 4 juin 1878. fr.	5,000,000 »
2° A valoir sur celui de 2,500,000 francs qui fait l'objet de la loi du 27 août 1880	1,887,686 38
Ensemble . . . fr.	<u>4,887,686 38</u>

La différence entre le crédit de fr.	2,500,000 »
et la somme reversée pour y subvenir en partie	1,887,686 38
Soit . . . fr.	<u>412,313 62</u>

sera couverte au moyen de remboursements à recevoir en 1883.

Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de chemins de fer.

Ce fonds a été créé au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et par la Société de construction, en conformité de l'article 57 de la convention du 1^{er} juin 1877.

Il est destiné avec les intérêts à 4 p. % à parfaire, jusqu'en 1886 inclusivement, l'annuité de 4,000 francs par kilomètre que l'État, en vertu de l'article 53, § 2, de cette convention, ne doit intégralement qu'à partir de 1887.

Au 31 décembre 1881, ce fonds présentait un solde de, fr.	1,704,704 21
auquel il y a lieu d'ajouter les intérêts de l'année 1882, soit	62,551 22
Ensemble. . . fr.	<u>1,767,055 43</u>

Report fr.	1,767,055 43
et dont il faut déduire une somme de	616,133 60

qui a été versée au Trésor pour contrebalancer la charge extraordinaire inscrite au budget de la dette publique de l'année 1882.

Au 31 décembre 1882, la caisse restait donc dépositaire d'une somme de fr.	1,150,921 83
--	--------------

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Les placements effectués au moyen des fonds de cautionnements et de consignations sont renseignés dans l'annexe n° 3. Ils ont produit, en 1882, une somme de fr. 2,830,518 52 qui a été versée au budget des voies et moyens.

D'un autre côté, le budget de la dette publique a supporté une charge de 2,597,375 01 se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnement de comptables et de contribuables fr.	1,226,130 49
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs.	171,076 26
Intérêts des cautionnements de remplaçants.	45,319 90
Intérêts des consignations	1,154,848 56
Fr.	2,597,375 01

L'excédent en faveur du Trésor se chiffre donc par . fr.	233,143 31
--	------------

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

En vertu de l'article 30 de la loi du 16 mars 1863, la caisse des dépôts et consignations est chargée de faire, pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite, les placements dits définitifs et qui sont énumérés à l'article 29.

Les diverses opérations effectuées en conformité des décisions de son conseil d'administration sont renseignées à l'annexe n° 3.

Les valeurs de cette institution dont la caisse des dépôts et consignations restait dépositaire au 31 décembre 1881, s'élevaient en capital nominal à fr. 82,027,030 »

Les placements de l'année ont été de 33,785,800 »

Fr. 117,812,830 »

et les réalisations de 3,289,300 »

Les valeurs restant en dépôt, au 31 décembre 1882, s'élevaient en capital à fr. 114,523,530 »

La Caisse d'épargne avait, de plus, en portefeuille, au 31 décembre 1881, des créances hypothécaires pour un capital de. fr. 5,192,374 44

Elle a consenti, en 1882, de nouveaux prêts pour . . . 3,499,623 76

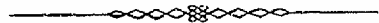
Aucune créance n'étant devenue remboursable en 1882, elle en possédait au 31 décembre dernier pour . . . fr. 8,692,000 20

Les placements en fonds belges qui ont été opérés en 1882, par la caisse des dépôts et consignations pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, sont au nombre de 104 et s'élèvent en capital nominal à 791,200 francs.

Si ces opérations ne prennent pas plus de développement, c'est qu'elles sont réalisées en grande partie, directement par la Caisse d'épargne. Cette institution est, en effet, autorisée depuis 1875, à délivrer à ses déposants des carnets de rente en représentation des inscriptions qu'elle possède elle-même sur le grand-livre de la dette publique.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



(12)

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1882.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES			TOTAUX.
	3 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série	4 p. % 2 ^e série.	
	516,201,400 »	725,106,782 22	134,719,000 »	1,376,027,182 23

Fonds d'amortissement.

Dotations annuelles . . .	773,718 »	3,539,833 90	336,797 50	4,650,399 40
Intérêts des capitaux amortis.	165,426 »	78,652 »	»	243,778 »
Fonds d'amortissement de l'année 1882.	938,844 »	3,618,535 90	336,797 50	4,894,177 40
Dotations et intérêts des années antérieures	4,275,845 »	10,333,159 07	»	14,609,004 07
	5,214,689 »	13,951,694 97	336,797 50	19,503,181 47

Emploi des fonds.

Coût des rachats effectués en 1882.	955,280 28	»	»	955,280 28
Coût des rachats effectués antérieurement	3,963,777 96	1,970,094 72	»	5,933,869 68
	4,919,058 24	1,970,094 72	»	6,889,149 96
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 4 p. % au-dessus du pair.	»	3,572,158 91	»	3,572,158 91
Versements effectués antérieurement du même chef.	»	6,587,812 39	»	6,587,812 39
	4,919,058 24	12,130,063 02	»	17,049,121 26
En caisse au 31 décembre 1882.	295,630 76	4,821,634 95	336,797 50	2,454,060 21
	5,214,689 »	13,951,694 97	336,797 50	19,503,181 47

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS
PUBLIQUEMENT, OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			TOTAUX.
	3 p. o/o.	4 p. o/o 1 ^{re} série.	4 p. o/o 2 ^e série.	
	516,201,400 »	725,106,782 22	134,749,000 »	1,376,027,182 22

Titres rachetés.

Titres rachetés pendant l'année 1882	4,121,900 »	»	»	4,121,900 »
Titres rachetés antérieurement	4,869,800 »	1,966,300 »	»	6,835,800 »
	5,991,400 »	1,966,300 »	»	7,957,700 »

Titres brûlés et annulés.

Titres brûlés	5,777,900 »	1,966,300 »	»	7,744,200 »
Titres frappés du timbre : Racheté pour l'amortissement	213,500 »	»	»	213,500 »
	5,991,400 »	1,966,300 »	»	7,957,700 »

État comparatif

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1882.*

1 ^o Titres à amortir	516,201,400 »	725,106,782 22	134,749,000 »	1,376,027,182 22
2 ^o — amortis	5,991,400 »	1,966,300 »	»	7,957,700 »
3 ^o — restant à amortir	510,210,000 »	723,140,482 22	134,749,000 »	1,368,069,482 22

Bruxelles, le 31 mars 1883.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations.*

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.*Dépôts et*

Trésor public . .	{	Son compte courant	80,568,196 57	}	80,671,099 82
		Mandats en circulation	102,903 25		

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . .fr.	49,051,084 43
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	123,215,550 20
— pour le compte de la ville de Spa	153,900 »

Placement des

Caissier de l'État S/C courantfr.	408,660 70
---	------------

A REPORTER. . .fr. 223,200,295 45

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1882.

PASSIF.*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits . . . fr. 30,803,602 08	} 31,748,875 19	}	31,755,262 77
	A inscrire . . . 915,273 41			
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer. fr.		36,387 58		
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	Inscrits . . . fr. 5,687,881 43	} 5,827,921 63	}	5,864,247 17
	A inscrire . . . 140,040 20			
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer. fr.		36,325 54		
Consignations de toute nature. fr.				39,939,336 92
Cautionnements de remplaçants.	Principal. . . fr. 566,936 59	} 747,235 69	}	777,425 87
	Intérêts . . . 180,299 10			
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants en circulation. fr.		30,190 43		
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1874)		371,194 42	}	1,183,905 26
— — — (— 1872)		249,848 67		
— — — (— 1873)		424,165 40		
— — — (— 1874)		138,699 77		
Quotes-parts d'annuités (Fonds spécial) fr.				1,150,921 83

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	Contribuables fr. 2,247,300 »	} 19,031,084 43
	Entrepreneurs 46,803,784 43	
Caisse générale d'épargne et de retraite. fr.		423,215,550 20
Ville de Spa.		453,900 »

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances. fr.	77,709,888 35
Fonds spécial. (Réserve)	507,661 58
Ville de Spa.	449 69
Caisse générale d'épargne et de retraite.	1,800 »

A REPORTER. . . fr. 301,341,434 07

ACTIF.

REPORT.fr. 223,200,295 15

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 5,546,019 95	capital nominal de titres à 2 ½ p. %	acquis pour	3,245,084 03
37,738,700 »	— — — 3 p. %	—	27,569,436 49
4,426,445 52	— — — 4 p. % (1 ^{re} série)	—	3,831,528 31
25,241,500 »	— — — 4 p. % (2 ^e série)	—	26,245,836 90
794,000 »	obligat. 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	—	968,675 90
429,900 »	— — — 4 £ 5 p. % — — —	—	461,060 41
4,253,000 »	actions privilégiées — — —	—	5,062,066 51
1,783,000 »	obligations 3 p. % de la Caisse d'annuités.	—	1,418,672 74
2,112,650 »	— — — 4 p. % — — —	—	1,993,780 38
1,974,825 »	— — — 4 ½ p. % — — —	—	1,969,639 36
4,000,000 »	Bons du Trésor.	—	4,000,000 »
Fr. 87,969,640 47			76,435,481 06

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 658,500 »	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	503,780 72
16,220 20	— — — 4 p. % — — —	—	3,800 89
Fr. 674,720 20			507,581 61

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 556,011 64	capital nominal de titres à 2 ½ p. %	acquis pour	306,563 »
68,700 »	— — — 3 p. % — — —	—	49,498 69
8,439 22	livret de la Caisse d'épargne	—	8,439 22
Fr. 632,850 86			364,200 91

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 423,200 »	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	496,253 96
51,000 »	— — — 4 p. % — — —	—	51,000 »
4,496 30	livret de la Caisse d'épargne	—	4,496 30
Fr. 475,696 30			248,750 26

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 1,500 »	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	156,225 69
340,600 »	— — — 2 ½ p. % — — —	—	240,974 50
22,687 04	livret de la Caisse d'épargne	—	22,687 04
Fr. 364,787 04			449,887 23

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr.	298,782 01	capital nominal de titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	acquis pour	87,406 29
	55,000 »	— — — 3 p. %	—	37,491 98
	40,287 33	livret de la Caisse d'épargne	—	40,287 33
Fr.	364,069 34			
Somme restant à recouvrer sur le prix de cession de titres fractionnaires à 4 $\frac{1}{2}$ p. %				434,883 60
				52 25

Fr. 301,341,434 07

PASSIF.

REPORT.fr. 301,314,434 07

Fr. 301,314,434 07

Bruxelles, le 31 mars 1883.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la dette publique,
chargé de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations.***BIDEZ.**

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1882	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	TOTAL.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1882.
---------------------	---	---	--------	--	--

Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :

Titres 2 ½ p. %	5,576,342 24	622 23	5,576,964 47	60,944 52	5,516,019 95
— 3 p. %	39,033,000 "	"	39,033,000 "	4,314,300 "	37,738,700 "
— 4 p. % (1 ^{re} série)	9,850,945 52	2,973,600 "	12,824,545 52	8,398,400 "	4,426,145 52
— 4 p. % (2 ^{me} série)	16,843,100 "	8,398,400 "	25,241,500 "	"	25,241,500 "
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg .	793,500 "	5,000 "	798,500 "	4,500 "	794,000 "
— 4	430,700 "	"	430,700 "	800 "	429,900 "
Actions privilégiées	4,257,500 "	6,500 "	4,264,000 "	41,000 "	4,253,000 "
Obligations 3 p. %, Caisse d'annuités. . .	1,792,000 "	"	1,792,000 "	9,000 "	1,783,000 "
— 4 p. %	2,130,730 "	"	2,130,730 "	18,180 "	2,112,550 "
— 4 ½ p. %	2,275,525 "	"	2,275,525 "	300,700 "	1,974,825 "
Bons du Trésor 3 p. %	4,000,000 "	"	4,000,000 "	"	4,000,000 "
	86,703,342 76	11,384,122 23	98,087,464 99	10,117,824 52	87,969,640 47

Caisse des dépôts. — Fonds spécial :

Titres 3 p. %	615,700 "	42,800 "	658,500 "	"	658,500 "
— 4 p. %	16,220 20	"	16,220 20	"	16,220 20
	631,920 20	42,800 "	674,720 20	"	674,720 20

Caisse de milice. — Levée de 1871 :

Titres 2 ½ p. %	556,011 64	"	556,011 64	"	556,011 64
— 3 p. %	54,400 "	14,300 "	68,700 "	"	68,700 "
Livret de la Caisse d'épargne	9,329 "	5,606 54	14,935 54	6,796 32	8,139 22
	619,740 64	19,906 54	639,647 18	6,796 32	632,850 86

Caisse de milice. — Levée de 1872 :

Titres 3 p. %	406,800 "	16,400 "	423,200 "	"	423,200 "
— 4 p. %	51,000 "	"	51,000 "	"	51,000 "
Livret de la Caisse d'épargne	8,709 95	262 59	8,972 54	7,476 24	1,496 30
	466,509 95	16,662 59	483,172 54	7,476 24	475,696 30

Caisse de milice. — Levée de 1873 :

Titres 2 ½ p. %	340,600 "	"	340,600 "	"	340,600 "
— 3 p. %	4,400 "	100 "	4,500 "	"	4,500 "
Livret de la Caisse d'épargne	8,940 06	45,663 38	24,603 44	4,916 40	22,687 04
	350,940 06	45,763 38	366,703 44	4,916 40	364,787 04

Caisse de milice. — Levée de 1874 :

Titres 2 ½ p. %	298,782 01	"	298,782 01	"	298,782 01
— 3 p. %	42,700 "	42,300 "	85,000 "	"	55,000 "
Livret de la Caisse d'épargne	9,401 49	4,839 95	14,241 44	3,954 44	10,287 30
	350,883 50	47,139 95	368,023 45	3,954 44	364,069 31

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1882	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	TOTAL.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1882.
Ville de Spa :					
Obligations 4 ½ p. o/o, Caisse d'annuités. .	160,900 »	7,000 »	167,900 »	14,000 »	183,900 »
Caisse générale d'épargne et de retraite :					
Titres 2 ½ p. o/o	3,213,800 »	3,579,800 »	6,793,600 »	»	6,793,600 »
— 3 p. o/o	14,752,700 »	6,098,700 »	20,851,400 »	2,398,000 »	18,453,400 »
— 4 p. o/o (1 ^{re} série)	6,018,850 »	1,009,300 »	7,028,150 »	»	7,028,150 »
— 4 p. o/o (2 ^e —)	9,801,800 »	810,400 »	10,612,200 »	»	10,612,200 »
Obligations 4 ½ p. o/o du Crédit communal .	4,448,000 »	»	4,448,000 »	94,200 »	4,353,800 »
Emprunt du Brabant	126,000 »	»	126,000 »	1,000 »	125,000 »
Obligations de la C ^e Immobilière, 4 ½ p. o/o.	4,042,000 »	»	4,042,000 »	»	4,042,000 »
— d'Oignies, 3 p. o/o	4,136,000 »	»	4,136,000 »	4,000 »	1,132,000 »
— Forges de la Providence.	29,000 »	»	29,000 »	»	29,000 »
— de Dendre-et-Waes	32,000 »	»	32,000 »	4,000 »	28,000 »
— Produits au Flénu	151,000 »	»	151,000 »	1,000 »	150,000 »
— Levant du Flénu	495,500 »	»	495,500 »	3,000 »	492,500 »
— Est-Belge.	258,500 »	»	258,500 »	1,000 »	257,500 »
— Société Générale 4 p. o/o	922,000 »	»	922,000 »	»	922,000 »
— 20 £ Grand-Luxembourg.	6,512,500 »	31,500 »	6,544,000 »	34,000 »	6,510,000 »
— 4 £ —	1,275,500 »	12,400 »	1,287,900 »	8,300 »	1,279,600 »
— 4 p. o/o, Caisse d'annuités.	9,172,700 »	»	9,172,700 »	163,800 »	9,008,900 »
— 4 ½ p. o/o, —	740,700 »	»	740,700 »	2,000 »	738,700 »
— du charbonnage du Hazard	600,000 »	»	600,000 »	»	600,000 »
— de la C ^e Immobilière, 4 p. o/o	1,800,000 »	»	1,800,000 »	»	1,800,000 »
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^e séries)	56,500 »	»	56,500 »	»	56,500 »
— — (2 ^e série)	41,500 »	»	41,500 »	2,000 »	39,500 »
— Anvers-Gand	97,000 »	»	97,000 »	»	97,000 »
— Flandre occidentale (1 ^{re} série).	82,500 »	10,500 »	93,000 »	»	93,000 »
— — (2 ^e série).	392,500 »	13,500 »	406,000 »	2,000 »	404,000 »
— Braine-Gand	199,000 »	6,000 »	205,000 »	500 »	204,500 »
— Sambre et Meuse, 4 p. o/o	86,000 »	18,900 »	104,900 »	»	104,900 »
— — 4 ½ p. o/o	530,000 »	»	530,000 »	1,000 »	529,000 »
— Vieille-Montagne	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »
— Caisse de reports et dépôts	559,000 »	»	559,000 »	559,000 »	»
— Anvers-Rotterdam	889,000 »	»	889,000 »	4,000 »	885,000 »
— Nord de la Belgique	4,066,500 »	»	4,066,500 »	2,000 »	1,064,500 »
— Welkenraedt	32,500 »	10,000 »	42,500 »	»	42,500 »
— Nord-Belge	199,500 »	64,500 »	264,000 »	1,000 »	263,000 »
— Plateaux de Herve.	353,500 »	»	353,500 »	»	353,500 »
— Namur-Liège	635,000 »	63,000 »	698,000 »	»	698,000 »
— Liège-Maestricht.	250,500 »	»	250,500 »	1,000 »	249,500 »
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais .	13,000 »	24,000 »	37,000 »	»	37,000 »
— — Tournay-Jurbise	45,000 »	34,500 »	79,500 »	2,500 »	77,000 »
Bons du Trésor	12,000,000 »	21,000,000 »	33,000,000 »	»	36,000,000 »
	92,027,050 »	35,785,800 »	117,812,850 »	3,289,300 »	114,523,550 »
Créances hypothécaires	5,192,374 44	3,499,625 76	8,692,000 20	»	8,692,000 20
Placements définitifs	87,219,424 44	39,285,425 76	126,504,850 20	3,289,300 »	123,215,550 20
Pour compte de déposants :					
4 p. o/o (2 ^e série). Titres non libérés . . .	258,500 »	»	258,500 »	258,500 »	»
	87,477,924 44	39,285,425 76	126,763,350 20	3,547,800 »	123,218,550 20

*DÉCLARATION de la commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.*

La commission de surveillance, instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations, déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 30 décembre 1882, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	dépôts à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement	
A.			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 3 p. % Belge	»	213,500	213,500 »
B.			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 ½ p. % Belge	5,516,019 95	»	5,516,019 95
— 3 p. % Belge	36,743,500 »	995,200	37,738,700 »
— 4 p. % — 1 ^{re} série	4,426,025 52	120	4,426,145 52
— 4 p. % — 2 ^e —	14,398,200 »	10,843,300	25,241,500 »
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	793,500 »	500	794,000 »
— 4 £ —	106,200 »	23,700	129,900 »
Actions privilégiées	4,246,500 »	6,500	4,253,000 »
Obligations 3 p. % de la Caisse d'annuités	»	1,783,000	1,783,000 »
— 4 p. % — —	»	2,112,550	2,112,550 »
— 4 ½ p. % — —	»	1,974,825	1,974,825 »
Bons du Trésor	4,000,000 »	»	4,000,000 »
	70,229,945 47	17,739,695	87,969,640 47

TITRES ET VALEURS		TOTAL.
représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouverneur de cet établissement	

C.

Appartenant au fonds spécial (Réserve) :

Titres 3 p. % Belge	"	658,500	658,500 "
— 4 p. % — 1 ^{re} série	16,220 20	"	16,220 20
	16,220 20	658,500	674,720 20

D.

Appartenant à la Caisse de milice (Lévée de 1871) :

Titres 2 ½ p. % Belge	556,011 64	"	556,011 64
— 3 p. % —	"	68,700	68,700 "
Livret de la Caisse d'épargne	8,139 22	"	8,139 22
	564,150 86	68,700	632,850 86

E.

Appartenant à la Caisse de milice (Lévée de 1872) :

Titres 3 p. % Belge	"	423,200	423,200 "
— 4 p. % — 1 ^{re} série	51,000 "	"	51,000 "
Livret de la Caisse d'épargne	1,496 30	"	1,496 30
	52,496 30	423,200	475,696 30

F.

Appartenant à la Caisse de milice (Lévée de 1873) :

Titres 2 ½ p. % Belge	340,600 "	"	340,600 "
— 3 p. % —	"	1,500	1,500 "
Livret de la Caisse d'épargne	22,687 04	"	22,687 04
	363,287 04	1,500	364,787 04

G.

Appartenant à la Caisse de milice (Lévée de 1874) :

Titres 2 ½ p. % Belge	298,782 01	"	298,782 01
— 3 p. % —	"	55,000	55,000 "
Livret de la Caisse d'épargne	10,287 33	"	10,287 33
	309,069 34	55,000	364,069 34

H.

Appartenant à la ville de Spa :

Obligations 4 ½ p. % de la Caisse d'annuités	"	153,900	153,900 "
--	---	---------	-----------

TITRES ET VALEURS			
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la	TOTAL.
		BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement	
I.			
Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 ½ p. o/o Belge	3,250,600 "	3,543,000	6,793,600
— 3 p. o/o —	18,423,400 "	30,000	18,453,400
— 4 p. o/o — 1 ^{re} série	6,541,100 "	487,050	7,028,150
— 4 p. o/o — 2 ^e série	9,601,800 "	1,010,400	10,612,200
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	6,510,000 "	"	6,510,000
— 4 £ —	1,279,300 "	"	1,279,300
— 4 p. o/o de la Caisse d'annuités	"	9,008,900	9,008,900
— 4 ½ p. o/o — —	"	738,700	738,700
— du Crédit communal, 4 ½ p. o/o	2,405,000 "	1,948,800	4,353,800
— de la Vieille-Montagne	"	2,000,000	2,000,000
— de Dendre et Waes	"	28,000	28,000
— des Produits au Flénu	"	150,000	150,000
— des Forges de la Providence	"	29,000	29,000
— d'Oignies, 3 p. o/o	"	1,132,000	1,132,000
— Emprunt du Brabant	"	125,000	125,000
— de la Compagnie Immobilière, 4 p. o/o	"	1,800,000	1,800,000
— — — 4 ½ p. o/o	"	1,042,000	1,042,000
— du Levant du Flénu, 4 ½ p. o/o	"	123,000	123,000
— — — 5 p. o/o	"	369,500	369,500
— de l'Est-Belge	"	257,500	257,500
— de la Société Générale, 4 p. o/o	922,000 "	"	922,000
— du Charbonnage du Hazard	"	600,000	600,000
— de Namur-Liège	"	698,000	698,000
— de la Flandre occidentale, 1 ^{re} émission	"	93,000	93,000
— — — 2 ^e —	"	404,000	404,000
— de Quenast, 1 ^{re} et 3 ^e séries	"	56,500	56,500
— — 2 ^e série	"	39,500	39,500
— de Liège à Maestricht	"	249,500	249,500
— de Braine à Gand	"	204,500	204,500
— du Nord de la Belgique	"	1,064,500	1,064,500
— d'Anvers à Rotterdam	"	885,000	885,000
— de Sambre-et-Meuse, 4 p. o/o	"	104,000	104,000
— — — 4 ½ p. o/o	"	529,000	529,000
— des Plateaux de Herve	"	353,500	353,500
— d'Anvers à Gand	"	97,000	97,000
— de Welkenraedt	"	42,500	42,500
— du Nord-Belge	"	263,000	263,000
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille. Calais	"	37,000	37,000
— Tournai-Jurbise	"	47,000	47,000
Bons du Trésor	36,000,000 "	"	36,000,000
	84,933,200 "	29,590,350	114,523,550

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions ;

2° Que les obligations de la dette à 3 p. $\frac{1}{2}$ %, rachetées par la caisse d'amortissement de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg, remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 30 décembre 1882, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1881, ainsi que le journal de l'année 1882, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 2 avril 1883.

(Signé) ANTOINE DANKAERT.
DE VIGNERON.
CASIER.
TERCELIN-MONJOT.

